

**PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CRÉPOL**  
**DU 22 JANVIER 2024**

**Présents** : Mme BODIGER Marcelle, Mrs HUGUES Maurice, PAPEAU Jean-Claude, BURCET Richard, MONNET Jean-Michel, TERRY Christian, DOCHIER Franck, GARNIER Christian, MONICO Fernando.

**Absent** : Mr GIVET Laurent

**Absents excusés** : Mme REBOULET Florence, Mrs GERMAIN Christophe, REGAL François  
Mme REBOULET Florence a donné pouvoir à Mme BODIGER Marcelle

Mr REGAL François a donné pouvoir à Mr DOCHIER Franck

**Secrétaire de séance** : Mr BURCET Richard

OUVERTURE DE LA SÉANCE : 19h30

**1 – APPROBATION PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/12/2023**

Le CM à l'unanimité des membres présents approuve le procès-verbal du conseil municipal du 11 décembre 2023.

**2 – DEMANDE DE LA DETR AUPRES DE L'ÉTAT POUR LE PROJET DE REMPLACEMENT DE COUVERTURE SUR TOITURES ET TRAITEMENT DE LA CHARPENTE DU BATIMENT DE L'ANCIENNE ÉCOLE**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le devis du projet de l'opération de rénovation de la toiture et charpente du bâtiment de l'ancienne école.

Le devis comprend :

- le remplacement de couverture sur toitures du bâtiment de l'ancienne école d'un montant de 58 952,45 € HT soit 70 742,94 € TTC.
- Le traitement de la charpente du bâtiment de l'ancienne école d'un montant de 8 748,00 € HT soit 10 497,60 € TTC

Le coût total prévisionnel des travaux s'élève à 67 700.45 € HT soit 81 240,54 € TTC.

Mme le Maire propose de demander la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) auprès de l'Etat pour financer ce projet.

Le plan de financement prévisionnel sera réparti comme suit :

Aides	Montant de la subvention	Taux
DETR 2024	16 925,00 €	25,00 %
Conseil Départemental	33 850,00 €	50,00 %
EPCI – Fonds de concours	3 385,00 €	5,00 %
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS	54 160,00 €	80,00 %
Fonds propres	13 540.45 €	20,00 %
Total des Ressources	67 700,45 €	100,00 %

Le conseil municipal, après l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve le projet de rénovation de la toiture de l'ancienne école, adopte l'enveloppe financière prévisionnelle, adopte les modalités de financement présentées, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR pour le projet de rénovation de la toiture de l'ancienne école, s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées, autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**3 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A VALENCE ROMANS AGGLO POUR LE PROJET DE REMPLACEMENT DE COUVERTURE SUR TOITURE ET TRAITEMENT DE LA CHARPENTE DU BATIMENT DE L'ANCIENNE ECOLE**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de remplacement de couverture sur

toiture et traitement de charpente sur le bâtiment de l'ancienne école.

Le coût total prévisionnel des travaux s'élève à 67 700,45 € HT soit 81 240,45 € TTC

Mme le Maire propose de demander le fonds de concours d'un montant de 3 385,00 € à

Valence Romans Agglo pour cette opération.

Le plan de financement prévisionnel sera réparti comme suit :

Aides	Montant de la subvention	Taux
DETR 2024	16 925,00 €	25,00 %
Conseil Départemental	33 850,00 €	50,00 %
EPCI – Fonds de concours	3 385,00 €	5,00 %
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS	54 160,00 €	80,00 %
Fonds propres	13 540,45 €	20,00 %
Total des Ressources	67 700,45 €	100,00 %

A titre prévisionnel, l'opération à financer débutera au mois de juin 2024 pour s'achever au mois de décembre 2024.

Le conseil municipal, après l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents sollicite Valence Romans Agglo pour bénéficier du fonds de concours d'un montant de 3 385,00 € pour le projet de remplacement de couverture sur toiture et traitement de la charpente du bâtiment de l'ancienne école, autorise Mme le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires pour solliciter et percevoir le dit fonds de concours.

#### **4 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE VALENCE ROMANS AGGLO POUR LA POSE DE GRILLAGES ANTI-PIGEONS ET REMPLACEMENT DE LA MINUTERIE ET AIGUILLES FACE SUD ET CRÉATION D'UN CADRAN FACE NORD AVEC SES AIGUILLES AU CLOCHER DE L'ÉGLISE DU VILLAGE**

Cette demande de subvention n'a pas lieu d'être, vu que des demandes de subvention auprès de la Région et du Département sont en cours et risque d'atteindre les 80 % de subventions. Plafond de demande de subvention à ne pas dépasser.

#### **5 – LOCATION LOCAL ANCIENNE CANTINE : SIGNATURE BAIL COMMERCIAL**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de Seb'Pizza Resto de s'installer dans les locaux de l'ancienne cantine pour l'installation de son commerce restauration.

Le prix du loyer sera de 1 000 € par mois.

Il sera appliqué une gratuité de 3 mois de location, afin que l'entreprise fasse des petits travaux, ensuite 3 mois à 500 € et ensuite 1000 €.

Cette gratuité sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 et le bail commercial devra être signé, ensuite à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 le loyer sera de 500 € et à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 le loyer sera de 1000 €.

Le conseil municipal, après l'exposé de Madame le Maire, à l'unanimité des membres présents, décide d'appliquer la gratuité du loyer pendant 3 mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, ensuite le prix du loyer sera de 500 € pendant 3 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, décide de louer le local ci-dessus au prix de 1000 €/mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024, autorise Mme le Maire à signer le bail commercial chez Maître COSTAN à Hauterives.

#### **6 – DEVIS POUR CRÉATION ACCES ET PARKING DEVANT ANCIENNE CANTINE SCOLAIRE**

Mme le Maire présente le devis de l'entreprise CHEVAL pour la création d'un parking devant l'ancienne cantine scolaire d'un montant de 8 450 € HT. Quelques précisions sont à demander concernant la surface et l'épaisseur.

Prendre contact avec la Société Valrim pour déplacer le panneau publicitaire situé dans le jardin.

## **7 – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022 DU SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS**

Madame le Maire présente le rapport d'activité 2022 du S.I.D au conseil municipal.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal, prend acte de la présentation du rapport d'activité 2022 du Syndicat d'Irrigation Drômois.

## **8 – QUESTIONS DIVERSES :**

- Evènement survenus lors du bal dans la nuit du 19 novembre 2023 : Une association d'accompagnement aux victimes est en cours de création sur la commune.  
Une réunion avec le comité local d'aide aux victimes (CLAV) a eu lieu ce jour à Valence en présence des services de la Préfecture, du procureur, de l'association REMAID et d'autres organismes pour faire le point sur les accompagnements mis en place auprès des victimes et de leurs proches.  
La commune va porter plainte et se porter partie civile suite à l'homicide commis sur notre commune le 19 novembre 2023.
- Crépol a été retenu pour le projet « Village d'Avenir »
- Projet de construction d'une crèche à Crépol, ouverture prévue en 2025.
- Demande du Président du Club de Tennis de rénover un cours de terrain de tennis côté herbasse, demande que la commune porte le dossier.
- Voir l'éclairage de la Tour de la Vieille Eglise au cimetière qui ne fonctionne plus.
- La commission communale des impôts directs se réunira le mardi 20 février à 18h.

**CLÔTURE DE LA SÉANCE** : 21h35

Secrétaire de Séance,



Le Maire,



